



**PONT-AUDEMER/VAL DE RISLE**

**La CCPAVR s'agrandit !**

**ECOLES**

**Une compétence scolaire communautaire**

**RECYCLAGE**

Un sac cabas pour faciliter le geste du tri

**FISCALITÉ UNIQUE PROFESSIONNELLE**

Un nouveau levier d'action

**L'AVENIR DE NOTRE VALLÉE DE LA RISLE**

Co-construire et imaginer le territoire de demain

## La CCPAVR s'agrandit !

Depuis le 1er janvier 2019 la CCPAVR accueillent de nouvelles communes : Bouquelon, Saint Samson de la Roque, Le Marais Vernier, Quillebeuf Sur Seine, Saint Ouen des Champs et Saint Thurien, qui avec Fourmetot ont décidé de former une seule et même commune, Rougemontiers et Routot.



Bienvenue à la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, qui avec leur arrivée enrichit son collectif.

Ces communes sont accueillies avec enthousiasme, bienveillance et respect mais aussi avec la volonté farouche de partager avec elles l'avenir du territoire, qui s'appuie sur toutes ses forces vives pour se développer.



Cette extension de périmètre est une chance, une formidable opportunité de développement et un témoignage prégnant de l'attractivité du territoire. Désormais, il est nécessaire de veiller aux équilibres intercommunaux, à la juste représentativité de toutes les communes quelle que soit leur taille, à la préservation de l'indispensable proximité dans le développement de nos actions, au respect d'une gouvernance apaisée et constructive qui se fonde sur une démocratie locale bien vivante !



La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle n'a pas vocation à devenir une « collectivité XXL », comme le souligne Michel Leroux, son Président : « Notre horizon commun, c'est le bassin de vie. Certaines communes n'ont pu intégrer notre Communauté de Communes à cause des contraintes de la Loi Notre, je le regrette, mais avec ce nouveau périmètre, notre bassin de vie est quasiment regroupé dans une seule et même collectivité. C'est le sens de l'histoire ».



### Michel Leroux

Président de la Communauté  
de communes  
Pont-Audemer Val de Risle

Madame, Monsieur,

Notre Communauté de Communes bouge, évolue et se développe.

Territorialement d'abord, avec l'accueil de nouvelles communes qui nous ont rejoint au 1er janvier 2019 : Bienvenue à Bouquelon, Saint Samson de la Roque, Le Marais Vernier, Quillebeuf Sur Seine, Saint Ouen des Champs et Saint Thurien, qui avec Fourmetot ont décidé de former une seule et même commune, Rougemontiers et Routot. Ces communes ont fait le choix de nous rejoindre parce que notre territoire est attractif, parce que nous portons des projets de développement et une ambition commune au service des citoyens. Considérons cet élargissement pour ce qu'il est, c'est à dire une chance, une marque de confiance et une confirmation de notre attractivité.

Fiscalement ensuite avec le passage à la fiscalité professionnelle unique. Cette décision nous permet d'avoir une ressource supplémentaire solidaire et mutualisée, sans pénaliser les communes membres. Optimiser notre budget, mettre l'intérêt communautaire au-dessus de tout, pérenniser nos actions d'avenir pour relever les défis qui s'imposent à nous, telle est notre seule et unique motivation.

C'est ce même état d'esprit qui nous a conduit à débattre du transfert de la compétence scolaire des communes vers la Communauté de Communes. L'adoption de la charte de gouvernance de la compétence scolaire, le 15 janvier dernier, fixe un cadre général d'action. Action uniquement au bénéfice de nos écoles, de nos enfants, de toute la communauté éducative. Là encore, l'idée force, c'est qu'ensemble on est plus forts, plus efficaces, plus pertinents et plus économes. C'est le sens même de toute notre construction intercommunale depuis plus de 20 ans. En matière scolaire, le Maire reste la cheville ouvrière, la clé de voute du dispositif, tout en bénéficiant d'un accompagnement de la Communauté de Communes pour gérer les services péri et extra scolaires.

Ces avancées sont essentielles pour notre territoire, elles sont essentielles parce qu'elles servent l'intérêt collectif et le bien public, moteur fondamental de l'action publique.

*Michel Leroux*

## Une compétence scolaire communautaire

**Les communes membres de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ont décidé le transfert de la compétence scolaire des communes vers l'EPCI.**

Cette évolution institutionnelle joue un rôle majeur dans la structuration du territoire visant à offrir un service équitable et de qualité, permettant la réussite éducative de nos enfants en milieu rural.

Ce projet répond aux nouveaux enjeux qui constitueront le territoire de demain.

La compétence éducative transférée rassemble plusieurs grandes fonctionnalités : le scolaire, le périscolaire, les temps d'activité périscolaire et la restauration scolaire.

Ce projet aboutira à une mutualisation des services, permettant d'apporter une dimension supérieure aux projets et répondant aux besoins des communes en matière budgétaire et de fonctionnement.

Ce transfert participe à l'organisation nouvelle du territoire. Il permet de conjuguer un haut niveau d'intégration des compétences et d'améliorer notre CIF (coefficient d'intégration fiscale) et donc notre budget.

À ce titre, cet acte illustre parfaitement le bon sens des élus dans la perspective de développer une nouvelle vision du territoire et répond de la même manière aux nouveaux besoins des habitants de la communauté.

Tout cela se traduit par la volonté que le Maire ou son adjoint reste le décideur de ce qui se passe dans l'école en lien avec les enseignants et parents d'élèves.

La communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle œuvre ainsi pour que chaque enfant du territoire puisse obtenir le meilleur service éducatif possible dans une perspective d'équité et de solidarité.

De plus, face à la modification de la carte scolaire, il est plus aisé de concevoir le territoire en matière d'intercommunalité afin de définir un périmètre scolaire en phase avec les mouvances territoriales actuelles. Toutefois, le transfert de la compétence n'est pas synonyme d'uniformisation. Il devra rechercher le maintien voire le renforcement de ce service public en adéquation avec les spécificités de chaque commune et surtout de chaque école.



le **BULLETIN** de la Communauté  
de communes de **Pont-Audemer Val de Risle**

Directeur de la publication : Michel Leroux  
Conception : Les Vases Communicants  
Impression : C'sibo

Services de la Communauté  
de communes  
2 place de Verdun BP 429  
27504 Pont-Audemer cedex  
Tel : 02 32 41 08 15  
Fax : 02 32 41 24 74  
info@ccpavr.fr

# LA FISCALITÉ UNIQUE PROFESSIONNELLE



## Un nouveau levier d'action!

Les élus de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle ont décidé de passer à un régime de fiscalité unique (FPU) sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique, les EPCI se substituent à leurs communes membres pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle. Ce transfert induit, pour les communes membres, une perte de ressources fiscales liée à la perte de la fiscalité professionnelle communale.

C'est pourquoi, afin de compenser cette diminution de ressources fiscales communales, les élus ont prévu le versement par la Communauté de Communes d'une attribution de compensation aux communes membres.

La mise en place de l'attribution de compensation permet d'assurer la neutralité budgétaire lors du passage en FPU puis lors des transferts de compétence à l'intercommunalité.

La mise en œuvre de la FPU se fait en toute transparence, avec le souhait de préserver et de développer l'intérêt communautaire qui, lui seul, motive les actions qui sont mises en œuvre à l'échelle intercommunale. La FPU permettra de mieux servir les communes, de mieux répondre aux attentes et de consolider notre budget communautaire !

## L'AVENIR DE NOTRE VALLÉE DE LA RISLE

### Co-construire et imaginer le territoire de demain



La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a sollicité l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'estuaire de la Seine au printemps 2018 pour engager une réflexion élargie sur le territoire de la vallée de la Risle autour de quatre grands axes :

- **Mettre en avant des axes stratégiques porteurs d'avenir**
- **Donner du sens et de la cohérence aux orientations de développement et d'aménagement du territoire**
- **Fédérer, c'est-à-dire travailler sur "ce qui nous rassemble"**
- **Identifier des priorités d'actions.**

L'échelle choisie, volontairement étendue au-delà des limites administratives du futur PLUiH, est un territoire en résonance avec la dynamique de la vallée de la Seine.

La démarche portée par les élus est celle de la co-construction : de nombreux acteurs sont associés à ce travail afin d'apporter leurs connaissances du territoire. A travers des entretiens, des séminaires de travail, des ateliers thématiques, tous les participants ont exprimé leurs attentes.

La première étape a abouti en décembre 2018 à la définition d'un plan guide et la préfiguration de dix grandes actions-clés, organisées autour de trois axes : "recréer de la continuité", "créer une Risle intense", "amplifier le rayonnement".

La deuxième étape (hiver 2019) est dédiée à la construction des actions à travers des processus innovants : des séances de réflexion collectives et l'accueil d'un workshop étudiant piloté et animé par l'AURH.

Installés à la Cartonnerie à Pont-Audemer du 12 au 15 février, 10 étudiants de l'ESADHaR, du Master Urbanité (ULH) et de l'ENSA Normandie, se sont penchés sur trois secteurs, à fort potentiel, de la vallée afin d'imaginer la Risle de demain (habitat, espaces publics, équipements...). Le rendu de leurs travaux s'est déroulé le vendredi 15 février 2019 à la Cartonnerie en présence des élus du territoire et des partenaires.

## RECYCLAGE

### Un sac cabas pour faciliter le geste du tri

Les consignes de tri des papiers et cartonnettes ont récemment évolué.

Les papetiers et cartonniers qui rachètent les produits triés ont des exigences plus fortes. Il est donc indispensable de leur fournir des papiers et cartonnettes propres, c'est-à-dire non souillés.

Depuis le 1er décembre 2017 tous les papiers et cartonnettes (petits emballages en carton) sont à trier exclusivement dans les colonnes d'apport volontaire dédiées. Vous les trouverez dans chaque commune et sur des lieux de passages ; chacun peut alors associer son geste de tri à ses déplacements réguliers.

Pour vous y aider, le Sdomode remet actuellement à chaque foyer un sac cabas. Ce sac de 50 litres est lavable et réutilisable. Pratique, il vous permettra de stocker et de transporter facilement vos papiers/cartonnettes ainsi que vos emballages en verre.

La distribution des sacs s'échelonne jusqu'en 2019, nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à l'ambassadeur qui passera à votre domicile.

